

M FINANCE MANAGEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 5.500.000 euros
Siège social : 125 Rue Gilles Martinet
34070 MONTPELLIER
492.429.832 R.C.S. Montpellier

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 30 SEPTEMBRE 2024

[...]

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

[...]

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme, à compter de ce jour, la société PABLOTINO, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, ayant son siège social sis 12 Rue Saint Denis - 34000 MONTPELLIER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 494.728.637, en qualité de Directeur général de la Société pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

En sa qualité de Directeur général, la société PABLOTINO disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et aura le droit comme lui de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide qu'à compter de ce jour, la dénomination sociale sera "369° MANAGEMENT" au lieu de "M FINANCE MANAGEMENT".

En conséquence, l'Assemblée Générale modifie l'article 3 des statuts qui devient rédigé ainsi :

"ARTICLE 3 - DENOMINATION

La dénomination de la Société est :

369° MANAGEMENT.



Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination sera précédée ou suivie immédiatement des mots écrits lisiblement "société par actions simplifiée" ou des initiales "S.A.S.", de l'énonciation du montant du capital social, ainsi que du numéro d'identification S.I.R.E.N. et de la mention R.C.S. suivie du nom de la ville où se trouve le greffe auprès duquel elle sera immatriculée."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de 125 Rue Gilles Martinet - 34070 MONTPELLIER à Le Néos II - 130 Rue de la Jasse de Maurin - 34070 MONTPELLIER, et ce, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède immédiatement, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts qui devient rédigé ainsi

"ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

Le Néos II - 130 Rue de la Jasse de Maurin - 34070 MONTPELLIER.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département par une simple décision du président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Pour extrait certifié conforme
Le président

